



# INFO ALLIANCE

le 06 avril 2009

## INFORMATION SPÉCIALE

Il s'agit en effet de la préparation des élections qui se tiendront lors de l'assemblée annuelle du 26 mai prochain pour désigner 4 membres du conseil d'administration. Jean des Trois Maisons, président sortant, agit comme président d'élection (art. 4.05 des statuts). C'est pourquoi il communiquera avec vous pour vous fournir toutes les informations nécessaires.

Je peux vous dire tout de suite que nos statuts, adoptés à l'assemblée extraordinaire du 05 décembre dernier, nous imposent des conditions qui laissent peu de marge de manoeuvre. Si les délais sont un peu courts, relisez le dernier INFO ALLIANCE et vous vous rappellerez pourquoi.. Mais le temps qui reste est amplement suffisant pour permettre de respecter les statuts.

Les représentantes et représentants des associations sont élus chacun par son association (art 2.02). Ce sont ces personnes qui participent à l'assemblée annuelle et élisent les membres du conseil d'administration. Chaque personne représentant une association est éligible à un poste d'administrateur à condition que cette association ait payé sa cotisation depuis 30 jours (art 4.04). **Ce qui veut dire que les cotisations doivent être payées d'ici le 26 avril**, puisque l'assemblée annuelle a lieu le 26 mai.

Pour cette année, les participantes et participants à l'assemblée annuelle de 2008 ont voté des mesures de transition pour assurer une stabilité et une continuité (articles 8.05 et 8.05-3) et éviter que tous les postes au CA se vident en même temps. C'est pourquoi, lors de l'assemblée du 26 mai, les 4 postes de dirigeants élus à savoir la présidence, la vice-présidence, le secrétariat et la trésorerie ne seront en élection que l'an prochain. C'est en même temps pour respecter le principe d'alternance déterminé à l'article 4.03. Le président sortant occupe son poste d'office (art. 4.01) et ne va donc pas en élection, ce qui laisse 4 postes à combler puisque le conseil d'administration compte 9 personnes (art 4.01). Les statuts sont sur le web: **[alliancedesassociationsderetraites.org](http://alliancedesassociationsderetraites.org)**

Plusieurs associations ont déjà payé leur cotisation. MERCI. Je rappelle aux autres de faire vite pour garder leur droit de faire élire quelqu'un au conseil d'administration. Mais il ne faut pas oublier que chaque association doit nommer ses représentantes ou représentants et faire connaître leur nom et leurs coordonnées.

Avec le dernier INFO ALLIANCE vous avez reçu la liste des associations membres avec les noms des personnes représentantes. **SVP vérifiez les noms, les adresses postales et électroniques et tout ce qui doit être corrigé. SVP.** Retournez-moi ces corrections. MERCI.

Au conseil d'administration de lundi le 30 mars, les membres ont engagé les démarches de recrutement comme prévu. Lundi le 06 avril se tiendra la prochaine réunion du GTAR.

André Goulet, président    Tél. (418) 658 – 4431 - - [alliancedesassociations@bellnet.ca](mailto:alliancedesassociations@bellnet.ca)  
Case postale 75133  
Québec G1Y 3C6            Télécopieur (418) 658 - 3984